

# Facturation électronique : 2026 ?

## C'est (presque) demain !

Et ses impacts ne se limitent pas à la simple dématérialisation.



# Calendrier de la facturation électronique



## **Recevoir des factures électroniques :**

obligatoire pour toutes les entreprises dès le 1er septembre 2026.



## **Émettre des factures électroniques :**

- Grandes entreprises & ETI : dès le 1er septembre 2026
- PME & micro-entreprises : dès le 1er septembre 2027

***Préparez-vous dès maintenant !***



# Un nouveau standard à adopter

## Facture électronique



Un fichier PDF



Un fichier XML



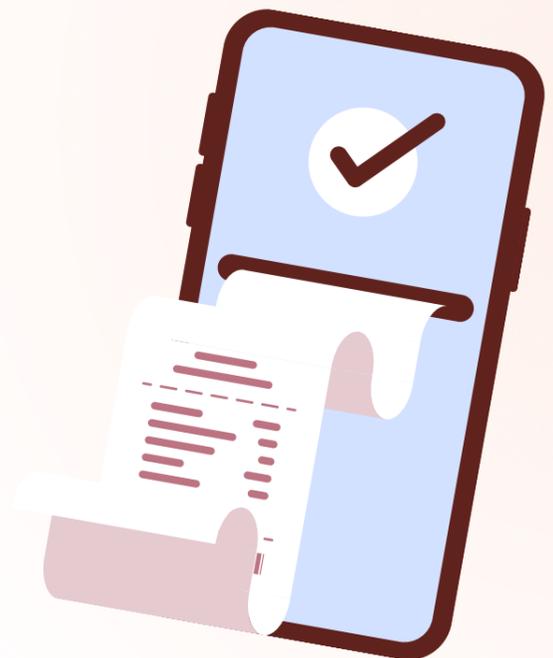
Signature électronique



Facture-X



*Fini le papier et le PDF, place à la transmission normée et sécurisée via une plateforme obligatoire !*



# La PDP, maillon central du nouveau système

**Toute entreprise devra passer par une PDP (plateforme de dématérialisation partenaire)**

**pour :**



Émettre et recevoir des factures au format normé

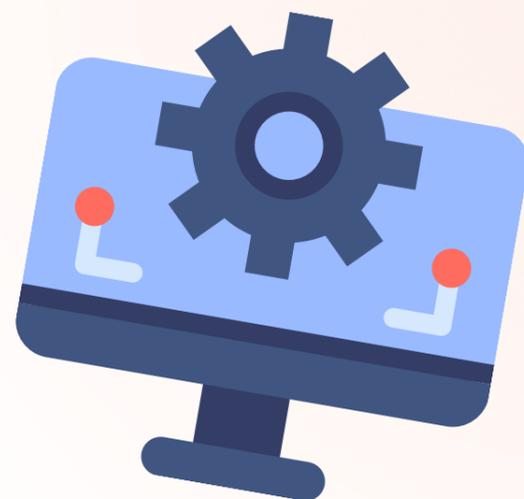


Les transmettre de manière sécurisée à ses clients



Envoyer automatiquement les données à l'administration

*Et pour tout ça... vous n'êtes pas seuls. Nous vous accompagnons avec notre propre PDP agréée.*



# Et vous, êtes-vous prêts ?

**Nos équipes sont à vos côtés pour vous aider à comprendre, vous organiser et réussir votre passage à la facturation électronique.**

## Contactez-nous !

